

PROJET PEDAGOGIQUE

I- PRESENTATION DE LA STRUCTURE

Organisateur : Association Jeunesse et Avenir - Monaco (pte)

Projet institutionnel: organiser des séjours de vacances pour enfants et adolescents particulièrement issus d'un milieu social défavorisé.

Structure: Centre d'Accueil Marius Grassi – association loi 1901
2 chemin de la Grande Fontaine
04860 Pierrevvert (Alpes-de-Haute-Provence)

1 bâtiment en dur comprenant

- la cuisine,
- 1 salle d'activités,
- 1 bureau,
- 1 salle de soins,
- 3 chambres d'infirmierie,
- les sanitaires.

1 terrasse couverte par une tonnelle jouxtant la totalité du bâtiment.

La propriété : elle dispose de vastes prés (6 000 m²) dont un terrain réservé à l'implantation des tentes.

Le centre est situé à l'écart du village (10 min à pieds) dans un cadre naturel très arboré.

Environnement : pleine campagne, quelques villas. Le village de Pierrevvert se situe à 5 km de Manosque. Il dispose d'aires de jeux, terrains de football, hand-ball, basket, parcours sportif, commerces, centre médical.

Acteurs : prestataires de services de Manosque et villages voisins pour les activités sportives. Plans d'eau aménagés, relief montagneux : escalade.

Organigramme de la structure juillet 2013

1 directeur BAFD
3 animateurs BAFA
2 animateurs stagiaire
1 assistant sanitaire AFPS
1 agent d'entretien
1 cuisinier

Durée d'un séjour : trois semaines en juillet. (du 8 au 29)

II - EVALUATION DES BESOINS DU PUBLIC

Quel public ?

- enfants de 6 à 12 ans :
- adolescents 13 à 15 ans :

Besoins psychosociologiques

- curiosité, découverte, créativité, défoulement.

Besoins physiologiques

- alimentation équilibrée, respect du rythme biologique, sécurisation, écoute.

Situation sociale

- milieu social confondu

III - EVALUATION DES ACTIONS PASSEES

Associations créées en 1959 par un prêtre. Les premières années : organisation de camps itinérants en France et à l'étranger, organisation de séjours à la neige. En 1961, achat du terrain et construction du bâtiment qui deviendra plus tard le Centre de Vacances actuel. Le centre accueillait des garçons au mois de juillet, des filles en août. Au décès de son fondateur, en 1990, le centre a continué à accueillir des enfants trois semaines par an, en séjour mixte.

Problèmes/carences

- matériel : bâtiment ancien, vétuste mais néanmoins entretenu
- financier : recherche permanente de généreux donateurs.

IV - OBJECTIFS GENERAUX

1) Des vacances ludiques, éducatives, culturelles, artistiques et sportives.

Des activités libres et diversifiées : un enrichissement qui développe les compétences de chacun.

2) Les actes de la vie : les apprendre et y prendre plaisir.

Apprentissage de la responsabilité : notion de citoyenneté, de partage, de tolérance

V - OBJECTIFS OPERATIONNELS

- 1)
 - 1- permettre la pratique d'activités sportives et artistiques
 - 2- permettre à l'enfant de développer son imagination et sa créativité
 - 3- permettre à l'enfant de découvrir et respecter son milieu

- 2)
 - 1- aider l'enfant à vivre en collectivité et à trouver sa place au sein du groupe
 - 2- aider l'enfant à s'approprier des règles d'hygiène (respect de soi)
 - 3- permettre à l'enfant de développer son autonomie en tenant compte de ses capacités.

VI- ACTIONS ET METHODES PEDAGOGIQUES

- 1) 1- permettre la pratique d'activités sportives et artistiques
 - En proposant des activités sportives adaptées à chaque tranche d'âge
 - 8 / 11 ans : voile, poney, escalade, karting, cyclo
 - 12/ 16 ans : cheval, escalade, karting, cyclo
 - En favorisant la découverte et la pratique d'activités collectives mettant en jeu les capacités psychomotrices de l'enfant : jeux de plein-air, jeux olympiques, tournois. Par le biais de formation d'équipes tous âges confondus.
 - En permettant à l'enfant de pratiquer des activités spécifiques afin de lui donner le «goût » et qu'il puisse persévérer dans ce domaine, par la suite en exploitant ses capacités : sports, activités artistiques, guitare.

- 2- permettre à l'enfant de développer son imagination et sa créativité
 - Par le biais d'activités manuelles, en donnant à l'enfant la possibilité de « tâtonner » lors de la pratique
 - Par le biais d'activités d'expression, mettant en jeu ses capacités imaginatives
 - organisation de veillées par un groupe d'enfants,
 - mise en place de soirées théâtrales, de « radio-crochet »,
 - élaboration d'un journal du centre

L'animateur est un conseiller, il apporte une technique, un savoir faire. Le résultat a son importance pour l'enfant, mais ce qui prime c'est ce qu'il se passe pendant l'activité : écoute, concentration, entraide. Favoriser la mise en valeur des réalisations : ne pas les oublier aborde la notion de respect de l'enfant.

3- permettre à l'enfant de découvrir et respecter son milieu

- à travers différentes activités, telles que:
 - le potager
 - les randonnées,
 - les grands jeux d'extérieur,
 - la visite des sites

2) 1- aider l'enfant à vivre en collectivité et à trouver sa place au sein du groupe.

- En favorisant le partage, l'entraide entre les enfants afin que chacun prenne conscience de l'existence d'autrui pour le respecter
- En favorisant l'écoute par la disponibilité des animateurs
- En respectant le rythme de l'enfant
 - lever naturel,
 - instauration d'un temps calme après le déjeuner,
 - instauration d'un temps libre avant le dîner.
- En mettant en place un rituel du coucher afin que l'enfant puisse prendre ses repères temporels.
- En prenant des repas dans un cadre agréable et sans précipitation.

2- aider l'enfant à s'approprier des règles d'hygiène.

- En se douchant tous les soirs et en changeant quotidiennement de sous-vêtements
- En vérifiant qu'il se lave les mains régulièrement (après une activité manuelle, avant chaque repas)
- En vérifiant qu'il se lave les dents après chaque repas.

3- permettre à l'enfant de développer son autonomie en tenant compte de ses capacités.

- En faisant prendre conscience à l'enfant de ses différents besoins
 - en l'aidant à s'exprimer,
 - en étant à l'écoute,
 - en lui permettant d'expérimenter.
- En mettant en place des règles de vie permettant un juste équilibre entre liberté et contraintes tout en tenant compte des éléments non négociables (réglementation, sécurité ...)
mise en place de mini réunions hebdomadaires par équipe
- En faisant participer l'enfant à la vie du centre
 - dresser et desservir la table aux différents repas,
 - rangement et respect du matériel pédagogique,
 - rangement et respect des tentes.

VI –bis MOYENS

Moyens humains

- pour toutes activités internes au centre et activités externes non sportives 7 animateurs
- pour toutes activités sportives : appel à des prestataires de service + animateurs et pour toutes nouvelles activités présence de la directrice.

Moyens matériels

La structure d'accueil met à disposition tentes, matelas, vélos, tables de ping-pong, baby-foot, et matériel pédagogique tel que livres, jeux...
L'organisateur du séjour apporte son matériel fongible en fonction des activités prévues.

Moyens financiers

La participation pécuniaire des parents au séjour peut être intégrale, partielle ou nulle. Dans le cas d'une participation partielle, le complément se fait par les caisses sociales monégasques (la CAF ne prenant plus en charge les séjours organisés par des associations étrangères à la France). Pour les familles en grande difficulté sociale, l'Association a instauré un système de parrainage et se charge de trouver des fonds en contactant des organismes sociaux tels que la Croix Rouge, l'Office d'Assistants sociaux, la fondation Hector Otto...

Les locaux

La structure d'accueil est propriété d'une association française dont le siège social se trouve à la mairie de Pierrevert.

Les transports

Les trajets de départ et de retour se font par autocar 50 places. Il en est de même pour les sorties collectives durant le séjour. Pour les petits déplacements ou sorties en groupe, l'organisateur dispose d'un minibus 9 places pour les trois semaines.

VII- LE BUDGET

Le prix d'un séjour est fixé à 560 Euros par enfant, soit un prix de journée de 26,66 euros. Ce séjour est peu onéreux car l'équipe pédagogique est bénévole. Le plus gros du budget est consacré à l'alimentation, aux déplacements et aux activités sportives.

VIII - JOURNEE TYPE

07 h 30 - 09 h 00	lever naturel + petit déjeuner
09 h 30 - 10 h 00	toilette / rangement des tentes / lancement de la journée
10 h 00 - 12 h 00	activités manuelles, artistiques ou sportives
12 h 00 - 12 h 30	rangement / dressage de la table
12 h 30 - 13 h 30	déjeuner
13 h 30 - 15 h 00	temps calme
15 h 00 - 16 h 30	activités diverses ou grands jeux
16 h 30 - 16 h 45	goûter
16 h 45 - 18 h 00	suite et fin des activités
18 h 00 - 19 h 00	douches/temps libre
19 h 00 - 19 h 30	temps libre / dressage de la table
19 h 30 - 20 h 30	dîner

20 h 45 - 21 h 45
22 h 00

veillée
coucher

Vie quotidienne

Lever naturel

Repas : tous les repas sont pris à l'extérieur sur la terrasse. En cas de mauvais temps, la salle d'activités est aménagée en salle à manger. A table chacun se place où il le désire.

La douche se prend tous les soirs.

Le coucher: les animateurs accompagnent les enfants aux tentes et veillent au calme.

Lorsque chacun est couché un animateur reste aux tentes.

Equipes

Chaque équipe est formée par des enfants d'ages différents, d'un aide animateur et d'un animateur pour les grands jeux, les jeux olympiques, certaines veillées ... Chaque équipe se donne un « nom ». Les activités sportives se font en groupe d'âges similaires répondant aux capacités de chacun. Les enfants choisissent leurs activités : « tout est proposé, rien n'est imposé » .

Place de l'animateur

Responsabilité : l'animateur doit se sentir responsable de la santé physique et morale de l'enfant. Il doit connaître les différents textes législatifs. Il doit tenir compte des besoins fondamentaux de l'enfant, connaître ses capacités et ses limites.

Vivre en collectivité : l'animateur doit respecter les règles de vie, exiger de lui-même une bonne hygiène de vie. Il doit être capable de défendre et d'argumenter ses idées. Il doit savoir écouter les autres et faire preuve de tolérance.

Savoir-faire / organisation du travail : l'animateur doit être capable d'organiser une journée en respectant le rythme de vie de l'enfant, ses besoins, ses envies. Il doit gérer les activités en tenant compte du milieu humain, naturel et matériel. Il doit savoir organiser son travail en équipe d'animateurs et en groupe avec les enfants. Il doit lui-même retrouver le plaisir de jouer, de fabriquer. Il doit ranger et respecter le matériel. Enfin, il doit être en situation permanente d'observation, d'écoute et de communication.

Evaluer son travail : l'animateur doit se donner les moyens d'évaluer son travail, se remettre en question, analyser, solutionner, réajuster donc évoluer.

Rôle du directeur

- Responsable pénale, civile et morale,
 - Responsable administratif,
 - Connaître et appliquer les règlements dans tous les domaines.
 - Garant du projet pédagogique,
 - Respectueux des règles de vie et des consignes données à l'équipe pédagogique et aux enfants,
 - Garant du bien être des enfants,
 - Responsable vis à vis des parents,
 - Fonction des relations extérieures : prestataires de services, fournisseurs, transport, médecin, voisinage, mairie, gendarmerie...
 - Formateur et coordinateur de l'équipe pédagogique ; la directrice se doit de
- sensibiliser les animateurs à la valeur éducative de leur travail avec les enfants, en accord avec le projet pédagogique,

- amener l'animateur à travailler en innovant et à construire un outil de travail (conseil d'équipes, propositions),
 - mettre en place des réunions pour exposer les différents problèmes qui pourraient se présenter ; qu'ils soient d'ordre relationnels ou matériels,
 - donner des conseils et être présent sur le terrain,
 - amener chaque animateur à prendre conscience de sa place dans l'équipe en préservant de bonnes relations de travail collectif, en étant à l'écoute de l'autre, en communiquant et en ayant une bonne coordination,
- impulseur dynamisant.

L'information aux parents

Les parents qui le désirent, ont la possibilité de prendre rendez-vous avec la directrice avant le séjour.

Dès l'arrivée sur le lieu de vacances, une carte postale du village est adressée aux parents et une annonce paraît dans le journal quotidien.

Durant le séjour, un courrier par semaine est envoyé à la famille proche (parents, tuteurs ou famille d'accueil), l'enfant dispose d'une carte téléphonique pour joindre sa famille une fois par semaine également. Les parents peuvent appeler leur enfant sur le mobile de la directrice. Le téléphone fixe étant réservé aux besoins du centre.

Les visites sont déconseillées pour éviter de susciter des jalousies et pour ne pas troubler le bon déroulement du séjour. Toutefois, on ne peut pas interdire à un parent de venir voir son enfant ; dans ce cas là, il doit impérativement prévenir la directrice 48 heures à l'avance. A cette occasion, ils devront remplir un formulaire (Cf en annexe).

IX - EVALUATION DU PROJET

Le projet pédagogique est établi avec les animateurs. Une fois par semaine, l'équipe pédagogique se réunit pour se situer dans le projet. Un bilan en fin de séjour permet de vérifier si les objectifs opérationnels ont bien été atteints.

Les indicateurs

1- permettre la pratique d'activités sportives et artistiques

- L'enfant parle avec ses camarades de façon positive des activités pratiquées,
- L'enfant réclame des séances d'activités supplémentaires.

2- permettre à l'enfant de développer son imagination et sa créativité

- L'enfant est fier de sa réalisation, il la montre à ses camarades,
- Le résultat de l'activité suscite des envies chez les camarades,
- L'enfant demande à ramener sa création chez lui pour sa famille.

3- permettre à l'enfant de découvrir et respecter son milieu

- L'enfant pose des questions sur son environnement,
L'enfant demande de s'occuper du potager,
Propreté du camp
Matériel en état de marche
- Mise en place d'un outil indicateur : jeu comprenant des questions sur le milieu pour savoir si l'enfant a acquis de nouvelles connaissances.

1- aider l'enfant à vivre en collectivité et à trouver sa place au sein du groupe

- L'enfant est épanoui, motivé et demandeur,
L'enfant demande à animer une veillée,
- L'enfant s'exprime librement, et se confie à son animateur,

2- aider l'enfant à s'approprier des règles d'hygiène

Les indicateurs sont fondés sur l'observation

- Propreté de l'enfant,
- Pas d'odeurs désagréables dans les tentes
L'enfant a de l'appétit
- L'enfant a de l'énergie dans la journée et s'endort rapidement le soir.

3- permettre à l'enfant de développer son autonomie en tenant compte de ses capacités.

- L'enfant fait des propositions, s'exprime en mini réunions,
- L'enfant s'implique à la vie du centre, il s'intéresse,
- L'enfant reconnaît ses affaires
- L'enfant utilise les rangements prévus pour ses affaires

Le projet pédagogique sera donc évalué tout au long du séjour. Les indicateurs seront reportés sur un tableau où l'on notera leurs évolutions. Il est impératif qu'il y ait une progression semaine après semaine, pour que le bilan soit positif.

